

Circulaire médico-sociale 2015: les fédérations concertées ou simplement informées?

Les fédérations d'établissements et de services ont jusqu'au 20 avril pour faire des propositions sur la prochaine circulaire budgétaire médico-sociale. Mais beaucoup doutent que leurs suggestions sur les critères de répartition des enveloppes financières allouées par les ARS aux établissements soient réellement prises en compte.

Une déception à la hauteur des attentes? Rappelez-vous, en début d'année, [quatre fédérations d'Ehpad se disaient optimistes après une réunion avec le gouvernement](#) sur la campagne budgétaire 2015.

Le 20 janvier, en effet, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap), la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa) et l'Association des directeurs pour personnes âgées (AD-PA) avaient été reçues, à leur demande, par le cabinet de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine.

Les fédérations avaient alors alerté le gouvernement sur tous les recours contentieux déposés sur les circulaires budgétaires des années précédentes, et [sur l'annulation partielle, par le Conseil d'Etat, des circulaires pour 2012 et 2013](#).

Et le ministère avait promis de solliciter, pour la première fois, les fédérations représentant les gestionnaires d'établissements et de services pour personnes âgées et handicapées sur la circulaire budgétaire médico-sociale avant sa publication.

Mais visiblement, le sens de cette sollicitation inédite n'est pas le même pour tout le monde...

Des ARS "confortées dans leurs mauvaises pratiques"

Toutes les fédérations ont donc été reçues le 15 avril au ministère de la santé, sous la houlette du cabinet de Marisol Touraine, qui leur a présenté la circulaire 2015.

Dès le lendemain, la directrice du secteur social et médico-social de la Fehap, Adeline Leberche, a fait part de son insatisfaction à [l'Agence de presse médicale](#) (APM), en marge des premières Assises nationales des Ehpad, organisées à Paris par la société EHPA Presse.

"Nous souhaitons de la souplesse dans les critères de répartition des enveloppes financières allouées par les ARS aux établissements. Or, si l'administration centrale encourage les ARS à un peu de souplesse dans le corps de la circulaire, cette souplesse disparaît dans les annexes", a-t-elle commenté.

"Nous avons été responsables et raisonnables; nous n'avons pas fait de demandes superfétatoires, nous ne voulions pas faire sauter la banque. Nous savions que nous ne ferions pas bouger les chiffres, mais nous voulions changer la méthode. Or la circulaire conforte les ARS dans leurs mauvaises pratiques", a renchéri le directeur de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), Didier Sapy, également en marge des Assises des Ehpad.

Les responsables de fédérations interrogés par l'APM ont aussi fait part de leur impression de voir "les annonces politiques faites passées au broyeur de la technostructure", selon les termes de Didier Sapy.

Le Synerpa plus positif

Le président de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), Claudy Jarry, a pris l'exemple du taux directeur, dont l'augmentation annoncée au moment de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2015 était de "0,8 et qui est prévue dans la circulaire à 0,6 ou 0,7".

Les fédérations ont "la possibilité d'amender le texte jusqu'à lundi [20 avril]", a expliqué Adeline Leberche, reconnaissant néanmoins une faible marge de manoeuvre. Claudy Jarry a estimé, lui, que le gouvernement avait organisé "une information avant diffusion" plutôt qu'une concertation.

La déléguée générale du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), Florence Arnaiz-Maumé, s'est montrée en revanche plus positive, louant le fait que, pour la première fois, les fédérations aient pu échanger avec le ministère avant la publication de la circulaire.

Valérie Lespez